



**HAL**  
open science

# Une vieille maison à l'épreuve de la modernité. Le lycée de garçons de Vendôme sous la Troisième République

Pierre Porcher-Ancelle

## ► To cite this version:

Pierre Porcher-Ancelle. Une vieille maison à l'épreuve de la modernité. Le lycée de garçons de Vendôme sous la Troisième République. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 2024. hal-04548925

**HAL Id: hal-04548925**

**<https://hal.science/hal-04548925>**

Submitted on 9 Jul 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



## Une vieille maison à l'épreuve de la modernité. Le Lycée de garçons de Vendôme sous la Troisième République

PIERRE PORCHER-ANCELLE

**Résumé :** *Pour le Lycée de Vendôme, la Troisième République n'est pas une période de prospérité ; l'établissement lutte pour maintenir ses effectifs, ses résultats et sa réputation. Il fait face à la double concurrence des écoles catholiques, qui lui disputent les fils de la bourgeoisie, et des écoles communales vers qui se tournent les fils du peuple ; en outre, il est dans l'ombre des lycées du Mans, d'Orléans et de Tours. Héritier d'une histoire multiséculaire remontant au collège oratorien qui l'a précédé, fort d'une tradition éducative soigneusement entretenue et renforcée par l'instruction universitaire, le Lycée de Vendôme est enraciné dans son territoire et dans la société locale, à laquelle il fournit une partie de ses élites. Considéré comme un lieu de mémoire vendômois, ce statut lui donne une résilience dont la sollicitude de ses personnels et de ses anciens élèves témoigne. Plus petit lycée de l'académie de Paris, l'établissement vendômois est, à bien des égards, une sorte d'exception dans le paysage universitaire.*

**Mots-clés :** *Enseignement secondaire – Lycée de garçons – Discipline – Académie de Paris – Enseignement public – Enseignement privé – Université – Troisième République.*

Héritier d'une pension privée, le collège royal de Vendôme est créé à une époque où les lycées s'appelaient encore collèges royaux et où l'enseignement n'était pas organisé en degrés successifs mais en filières parallèles : d'un côté, l'enseignement secondaire, héritier des collèges d'Ancien Régime, réorganisé avec la création de l'Université impériale, payant, fondé sur les humanités classiques, assure la formation des élites ; de l'autre, l'enseignement primaire, institutionnalisé à partir de 1833, devenu gratuit en 1882, est axé sur la transmission de savoirs pratiques, devient l'école du peuple.

À Vendôme, l'enseignement secondaire et l'État se rencontrent pour la première fois lorsque le décret du 27 août 1813 érige l'école secondaire en lycée impérial<sup>1</sup>, lequel ne perdure pas ; la deuxième rencontre a lieu lorsque l'ordonnance du 20 août 1847 érige la pension Dessaignes et Mareschal en collège royal<sup>2</sup>. Cette décision, souhaitée par le conseil municipal de Vendôme, se fait au détriment d'un projet présenté par

1. Voir HUITRIC S., *Transformer les collèges communaux en lycées. La coproduction d'une action publique (1830-1880). Annexes, sources et bibliographie*, thèse pour le doctorat en histoire, sous la direction de Philippe Savoie, Université de Lyon, 2016, p. 16.

2. AN, F<sup>17</sup> 8077. Ordonnance royale du 20 août 1847, portant déclaration en collège royal de 3<sup>e</sup> classe de l'institution de plein exercice de Vendôme. Palais d'Eu, le 20 août 1847.

celui de Blois. La concurrence entre deux villes en la matière n'est pas un cas isolé, tant la possession d'un établissement universitaire confère un prestige recherché<sup>3</sup>. Des universitaires prétendent alors que le comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, accorde la préférence à Blois pour ne pas faire de tort au collège libre de Pontlevoy<sup>4</sup>; il est vraisemblable que ce choix comporte aussi des considérations plus pragmatiques, puisque l'établissement nouveau, installé à Vendôme, reprend des bâtiments existants, une clientèle et une réputation bien établies<sup>5</sup>.

L'histoire de l'enseignement secondaire des garçons est bien connue<sup>6</sup> et intègre pleinement l'échelle d'observation de l'établissement scolaire, en se proposant de conserver ce qu'elle a de pertinent pour étudier l'histoire de l'enseignement, tout en prenant garde de ne pas céder à la tentation hagiographique de bien des monographies<sup>7</sup>. L'histoire contemporaine du Lycée de Vendôme a été l'objet de plusieurs publications : la première, de Gustave Bonhoure<sup>8</sup>, couvre toute l'histoire du collège puis du lycée jusqu'en 1912; toutefois, la dernière période traitée par l'ouvrage, qui correspond à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'apparente davantage à une chronique qu'à une analyse ou à un récit historique. Elle témoigne tout du moins que l'auteur a eu un accès privilégié aux archives. La deuxième étude, de Jean-Jacques Loisel et Jean-Claude Pasquier, traite une période courant de la fin de l'Entre-deux-guerres jusqu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale et s'intéresse aux conséquences et aux échos du conflit mondial sur l'établissement<sup>9</sup>. Les époques correspondant à la Troisième République et à l'après-1945 attendent leur historien.

On se propose d'éclairer la Troisième République, en s'appuyant sur nos travaux de doctorat<sup>10</sup>, lesquels sont alimentés par les fonds conservés aux Archives départementales de Loir-et-Cher<sup>11</sup>, qui proviennent en grande partie de l'économat, les archives administratives et de la scolarité étant lacunaires. Ce manque peut être compensé par les Archives nationales, notamment

les séries consacrées au ministère de l'Instruction publique (F<sup>17</sup>) et à l'académie de Paris (AJ<sup>16</sup>) dont dépend Vendôme entre le démantèlement des académies départementales, en 1854, et la création de l'académie d'Orléans-Tours, en 1962.

Riche de fortes traditions et d'une longue histoire, le Lycée de Vendôme espère une prospérité qui ne survient guère sous la Troisième République : élèves et fonctionnaires sont souvent attirés vers Paris et, quoique doté d'un internat bien accommodé, l'établissement subit la concurrence des nombreux établissements scolaires publics et privés desquels il est entouré.

## Une institution d'instruction et d'éducation dans l'Université

### LES BÂTIMENTS DU VIEUX COLLÈGE, UN LIEU DE MÉMOIRE LOCAL

Le lycée de garçons est situé au cœur de la ville de Vendôme, dans un lieu choisi, le long du Loir qui traverse d'ailleurs son emprise. D'après le prospectus de 1906, le lycée *compte parmi les établissements les plus anciens et les plus réputés de l'Université de France. Il doit son origine à César, duc de Vendôme, qui continua l'œuvre entreprise un demi-siècle auparavant par les bourgeois de la ville [...] les bâtiments du lycée ne se trouvent pas enfermés et resserrés entre des constructions élevées, ils occupent un emplacement très étendu où l'air et la lumière peuvent pénétrer sans obstacle*<sup>12</sup>. Et l'établissement de revendiquer, à travers ce document publicitaire destiné à séduire les familles, tout à la fois sa modernité et son ancienneté (fig. 1, 2 et 3).

Après avoir vilipendé les lycées installés dans des bâtiments historiques mais malcommodes et ironisé sur les bâtiments scolaires modernes mais sans âme, le Lycée de Vendôme revendique les avantages des deux états : *les bâtiments, quoique anciens, étaient susceptibles d'agrandissements et de transformation, ce qui a permis, tout en leur conservant leur physionomie propre et les traditions qui s'y attachent, de les doter d'une installation moderne*<sup>13</sup>.

Pour autant, l'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher donne à voir une situation plus nuancée dans un rapport rendu au vice-recteur Gréard, en 1896. Il note que *si la maison est ancienne, d'aspect vénérable et charmant sous les beaux ombrages d'un parc situé au bord du Loir, il faut reconnaître que le voisinage d'un cours d'eau la rend humide et que la teinte sombre de ses vieilles pierres doit sembler un peu triste à certaines personnes. La blancheur et monotone symétrie d'une construction moderne ferait évidemment bien*

3. Entre 1838 et 1863, on relève des situations comparables dans treize départements. HUITRIC S., « Installer un lycée dans sa ville (1830-1880). Politique scolaire et réseau urbain », n° 45, *Histoire urbaine*, 2016.

4. *Le National*, 9 août, 13 septembre et 25 octobre 1847. Cité par TRÉNARD L., « La liberté d'enseignement à la veille de 1848 », n° 194, *Revue du Nord*, 1967.

5. HUITRIC S., « Installer un lycée... », *op. cit.*

6. SAVOIE (P.), *La construction de l'enseignement secondaire (1802-1914). Aux origines d'un service public*, Lyon, ENS éditions, 2013, 502 p.

7. COMPÈRE M.-M. et SAVOIE P., « L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation », n° 90, *Histoire de l'éducation*, 2001.

8. BONHOURS G., *Le collège et le lycée de Vendôme (1923-1910)*, Vendôme et Paris, Launay et A. Picard, 1912.

9. LOISEL J.-J. et PASQUIER J.-C., *Un lycée dans la guerre. Le Lycée Ronsard de Vendôme (1939-1945)*, Vendôme, Editions du Cherche-Lune, 2004, 344 p.

10. PORCHER-ANCELLE P., *Une masse de granit en République. Les lycées de garçons et de jeunes filles de l'académie de Paris sous la Troisième République*, thèse pour le doctorat en histoire, sous la direction de Jean-Noël Luc et Jean-François Condette, Sorbonne Université, 2024.

11. AD 41, 3T 908-959 pour la période 1872-1939; AD 41, 3T 962-963 pour la période 1763-1923; AD 41, 1933W 1-15 pour la période 1908-1974.

12. AD 41 (fond privé non classé). *Notice du lycée de Vendôme*, Vendôme, C. Launay, 1906.

13. *Ibid.*

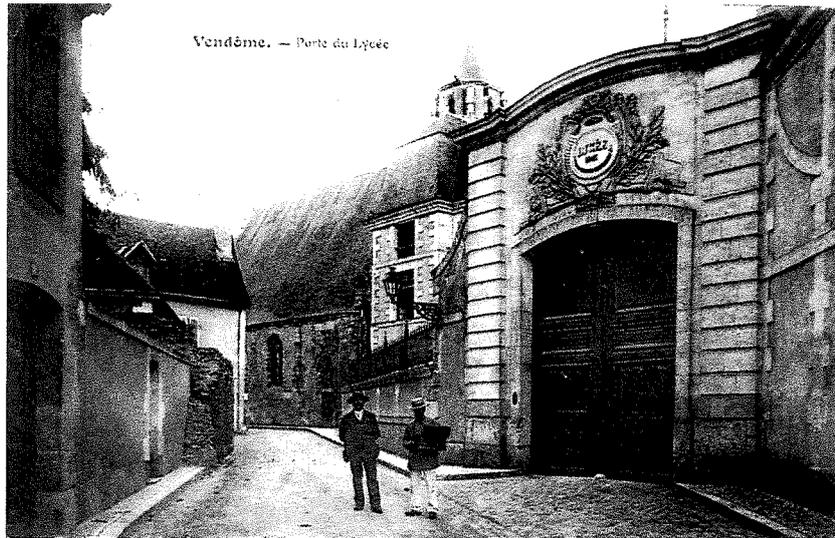


Fig. 1.

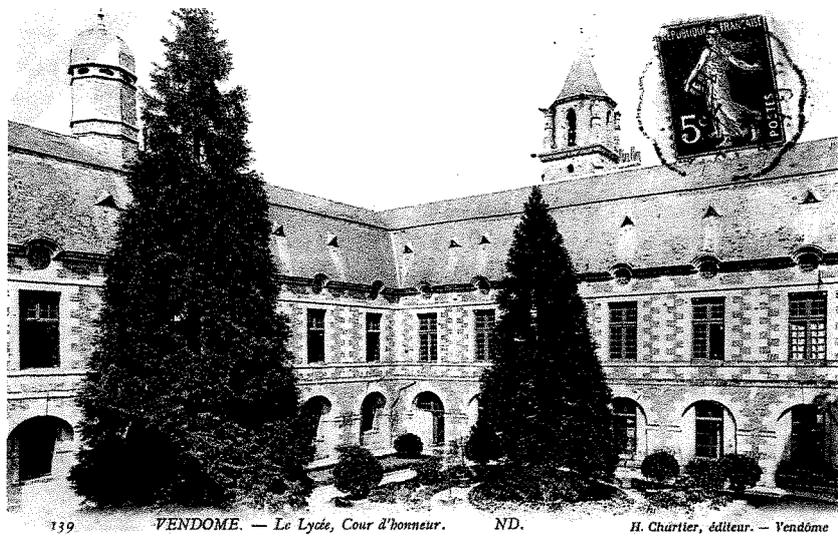


Fig. 2.

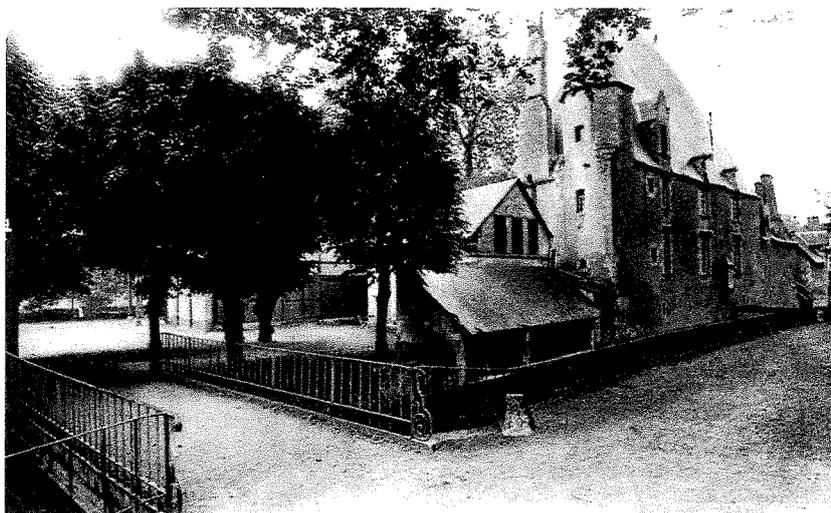


Fig. 3.

mieux leur affaire<sup>14</sup>. L'allusion aux grands établissements parisiens ouverts il y a peu, comme Buffon (1889) et Voltaire (1890), dont la population scolaire fait au moins deux fois celle du Lycée de Vendôme, quelques années seulement après leur création, est évidente. Il faut dire qu'à cette date, la population des 11<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements de Paris compte dix à quinze fois plus d'habitants que celle de Vendôme, qui s'élève à 9 777 personnes en 1896.

En dépit de l'usure, des dégradations survenues pendant la Grande Guerre et des échanges parfois orageux entre la Ville et de l'État au sujet du financement des travaux, l'état des bâtiments s'améliore ensuite graduellement, de sorte que le proviseur Vidal peut écrire, en 1938, que la *situation matérielle continue à être satisfaisante et qu'un programme de réparations et d'embellissements de notre vieille maison*<sup>15</sup> est même en préparation. Le temps où l'état des bâtiments faisait parfois une vie scolaire rustique est révolu. Il n'en demeure pas moins que les bâtiments du vieux collège et du jeune lycée sont anciens et nécessitent un entretien permanent et régulier.

#### L'OFFRE DE FORMATION, DE LA 11<sup>e</sup> AUX CLASSES DE BACCALAURÉAT

Outre les classes secondaires, de la 6<sup>e</sup> aux classes de baccalauréat, qui forment le grand lycée, Vendôme dispose de ses propres classes élémentaires et préparatoires, de la 11<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup>, qui forment le petit lycée. Contrairement à leurs camarades des écoles primaires communales, dont la scolarité est gratuite à partir des lois Jules-Ferry, les élèves du petit lycée doivent acquitter une rétribution scolaire. En 1902, le Lycée de garçons de Vendôme appartient à la 7<sup>e</sup> catégorie financière, ce qui le classe parmi les établissements secondaires publics les moins onéreux du pays : 700 francs pour une année scolaire comme interne en 6<sup>e</sup>, lorsque ce montant s'élève à 800 francs à Orléans, à 900 francs à Reims et à 1 300 francs dans les lycées de la Seine<sup>16</sup>. Le tarif pratiqué au lycée de la sous-préfecture de Loir-et-Cher n'en demeure pas moins supérieur à celui de certains établissements privés catholiques de la région, comme l'institution Charlemagne, à Tours, dirigée par Georges Chevrel, où il n'en coûte aux parents que 600 francs par année scolaire<sup>17</sup>. Pour plusieurs raisons explicitées ci-après, les classes les plus peuplées du Lycée de Vendôme sont les classes du 1<sup>er</sup> cycle secondaire, état de choses évocateur d'une demande sociale de scolarité courte, mais aussi du tort causé par la

concurrence au petit lycée et au 2<sup>e</sup> cycle secondaire du grand lycée.

L'offre de formation disponible comprend le traditionnel enseignement classique, où le latin est en honneur, et il semble que, dans les années 1890, l'enseignement moderne, plus pratique, connaisse quelque fortune à Vendôme, et que cet état de choses perdure après la réforme de 1902, qui institutionnalise théoriquement cet enseignement comme une filière égale en dignité à la filière classique. Après la Grande Guerre, la morphologie du lycée se caractérise par trois éléments : tout d'abord, la population scolaire chute pendant les classes démographiques creuses, notamment entre la rentrée de 1925 et celle de 1929 ; ensuite, le petit lycée décline inexorablement, son poids dans la population scolaire totale passant de 24,5 % à 12 % entre 1913 et 1937 ; enfin, les élèves suivant la filière moderne, majoritaires parmi les classes secondaires en 1920 (57 %), reculent significativement pour n'en concerner plus que 27 % en 1938. La filière classique concerne jusqu'à 72 % des élèves des classes secondaires, au cours de l'année scolaire 1932.

Pour tenter de renforcer l'attractivité du Lycée de Vendôme, les proviseurs successifs tentent de diversifier l'offre de formation, en demandant l'ouverture d'enseignements nouveaux, susceptibles d'élargir la clientèle de l'établissement. Sous le Second Empire, le chef d'établissement sollicite l'ouverture d'une classe de mathématiques spéciales pour attirer des candidats à l'École polytechnique : cette création *serait une bien bonne fortune pour le lycée de Vendôme*, écrit-il, *elle ferait revivre les anciennes traditions de cet établissement, qui fut autrefois célèbre par le grand nombre d'admissions obtenues, et l'affluence des élèves qui y venaient de tous les points de la France et même de l'étranger. [...] Les vastes bâtiments du lycée, le jardin et les belles cours qu'ils possèdent, les conditions d'hygiène qu'il réunit à un si haut degré, sa situation dans une ville favorable aux études sérieuses, par cela même qu'elle n'offre aucune des nombreuses distractions qui se trouvent dans les grands centres, toutes ces circonstances sont de nature à faire impression sur les familles*<sup>18</sup>. L'invocation d'un passé glorieux est fréquente dans les établissements ayant une longue histoire à la hauteur de laquelle ne se trouve plus à leur état présent. L'argument relatif à la salubrité des bâtiments évoque la diffusion de l'exigence hygiéniste et l'invocation des garanties disciplinaires offertes par la ville tente de transformer l'enclavement de Vendôme en atout.

Pour compenser sa position difficile dans l'enseignement classique, filière de l'excellence scolaire, le Lycée de Vendôme diversifie son offre de formation. À l'image de tous les établissements secondaires publics de l'académie de Paris extérieurs à la région parisienne, le Lycée de Vendôme ouvre une école d'agriculture

14. AN, AJ<sup>16</sup> 2689. L'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher à M. le vice-recteur de l'académie de Paris. Blois, le 11 mai 1896.

15. AN, A<sup>16</sup> 2712. Le proviseur du lycée Ronsard à M. le recteur de l'académie de Paris. Vendôme, le 16 mai 1938.

16. AN, AJ<sup>16</sup> 2537. Circulaire rectorale du 2 juillet 1902, relatif aux tarifs des lycées de garçons au 1<sup>er</sup> octobre 1902.

17. AD 41 (fond privé non classé). Prospectus de l'Institution Charlemagne, à Tours, fondée en 1892 par M. Chevrel père, s.d., vers 1906.

18. AN, F<sup>17</sup> 8077. Le vice-recteur de l'académie de Paris à M. le ministre de l'Instruction publique. Paris, le 21 juillet 1866.

d'hiver en 1919, avec des tarifs concurrentiels, notamment vis-à-vis de celle du Lycée Marceau, à Chartres. Né d'une initiative conjointe du proviseur et de l'office départemental agricole, en relation avec le conseil général de Loir-et-Cher : l'enseignement *a sa base sur les principes scientifiques qui sont étudiés très sommairement en vue d'en déduire les conclusions pratiques. Il ne comporte aucun cours purement théorique, mais s'appuie sur des exercices nombreux et variés, aptes à faire raisonner les élèves sur les faits agricoles*<sup>19</sup>. Les matières enseignées s'éloignent des disciplines classiques : agriculture, horticulture, génie rural, économie rurale, comptabilité agricole, législation rurale, zootechnie, hygiène, travail manuel.

#### DE LA DISCIPLINE RÉPRESSIVE À LA DISCIPLINE PRÉVENTIVE

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la discipline des internats d'État est critiquée de toutes parts, pour son archaïsme, son caractère tracassier, voire sa brutalité. Les polémiques sont amplifiées par les adversaires de l'Université, qui soulignent ses insuffisances supposées dans le domaine éducatif et moral<sup>20</sup>. La discipline est l'un des terrains où se joue l'affrontement entre l'enseignement secondaire public et l'enseignement privé catholique, le second tenant de décrédibiliser le premier sur ce terrain, quand le premier affirme sa supériorité dans le domaine de l'instruction grâce à ses enseignants, généralement agrégés.

Au Lycée de Vendôme, comme dans la plupart des établissements disposant d'un internat, le cachot est l'ultime moyen de discipline, à la main exclusive du proviseur ; au cours de l'année scolaire 1871-1872, cette punition est prononcée à 46 reprises, ce qui est relativement considérable si l'on songe qu'il n'est devancé en la matière que par les grands internats de la capitale, notamment Louis-le-Grand, Rollin et Saint-Louis<sup>21</sup>. Dans les douze internats de l'académie de Paris qui recourent encore au cachot en 1871-1872, les élèves frappés par cette punition représentent en moyenne 7,1 % de la population scolaire ; Vendôme se trouve quinze points au-dessus de cette moyenne, puisque 22,1 % des élèves y ont connu les arrêts au cours de l'année scolaire considérée. La discipline de l'établissement ne devait donc pas être particulièrement débonnaire, contrairement à ce que l'on pourrait attendre dans un établissement de petite taille. Au collège de Blois, seuls 2,5 % des élèves sont punis de la même façon, ce qui montre bien que les élèves scolarisés en Loir-et-Cher ne sont pas plus indisciplinés que les autres, mais que ces statistiques reflètent des

pratiques éducatives et ce qu'on appellerait aujourd'hui des climats scolaires différents. Tombé en désuétude dans les années 1870, le cachot est supprimé par Jules Ferry lors de son passage au ministère de l'Instruction publique, en 1883 : ce mode de punition *n'est plus guère en rapport avec l'adoucissement de nos mœurs publiques*<sup>22</sup>, écrit-il alors.

Les Républicains tirent les conclusions des critiques portées contre la discipline universitaire par une réforme, laquelle marque une étape décisive dans la libéralisation de la vie scolaire : *les élèves sont autorisés à causer entre eux [...]. Le bruit ne sera pas toléré* pose, sibyllin, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 juillet 1890<sup>23</sup>. Cette réforme crée dans tous les lycées et collèges des conseils de discipline, organes consultatifs devant lesquels les proviseurs peuvent déférer les cas les plus graves, la décision finale appartenant aux chefs d'établissements. Au Lycée de Vendôme, 78 élèves sont déferés entre 1890 et 1915 : 39 reçoivent l'une des peines prévues par l'arrêté de 1890 : 9 sont exclus définitivement, 9 temporairement, 12 reçoivent un avertissement et les autres subissent des privations de sortie et des retenues ; les 39 autres ne reçoivent qu'un blâme ou une simple admonestation<sup>24</sup>.

Les mœurs des lycéens sont particulièrement surveillées : le jeune Bergoet, interne de mathématiques élémentaires, est exclu plusieurs jours pour avoir *écrit des lettres à une chanteuse de café-concert et les avoir dissimulées dans un Théâtre classique* (mai 1892) ; le jeune Laraque, de 3<sup>e</sup>, est exclu définitivement pour avoir *fait passer un billet* comportant des *propositions graves* faisant écho à son *allure suspecte*, faits évocateurs d'une suspicion d'amitié particulière (novembre 1892). Les incidents avec les professeurs et les répétiteurs sont l'objet de décisions généralement sévères : ainsi, les jeunes Millot, d'Hallencourt et Poignant, de 2<sup>nd</sup>e, sont-ils consignés pour *murmures contre un professeur en promenade* (novembre 1891) ; le jeune Gaudin, de 2<sup>nd</sup>e, est exclu définitivement : *vole la serviette d'un répétiteur et la jette dans le Loir* (janvier 1894) tandis que le jeune Level, de rhétorique, est mis à la porte un mois : *dit « espèce d'âne » au professeur d'allemand* (avril 1894) ; le jeune Malpot, de philosophie, est exclu quinze jours, parce qu'il *réagit mal à une remarque, répond, dit « et puis, après tout, qu'est-ce qu'il me veut cet imbécile-là ? »*, en parlant d'un répétiteur (janvier 1895). Les punitions ne suffisent pas toujours : ainsi, le jeune Levaye, de 4<sup>e</sup>, *manque une consigne avec la complicité de ses parents* et reçoit pour cela un blâme (mars 1896). Pour autant, la discipline du Lycée de Vendôme passe pour bonne et l'établissement bénéficie du concours d'un aumônier

19. AN, AJ<sup>16</sup> 2701. Prospectus de l'école d'agriculture d'hiver du Lycée de garçons de Vendôme. Blois, le 26 octobre 1919.

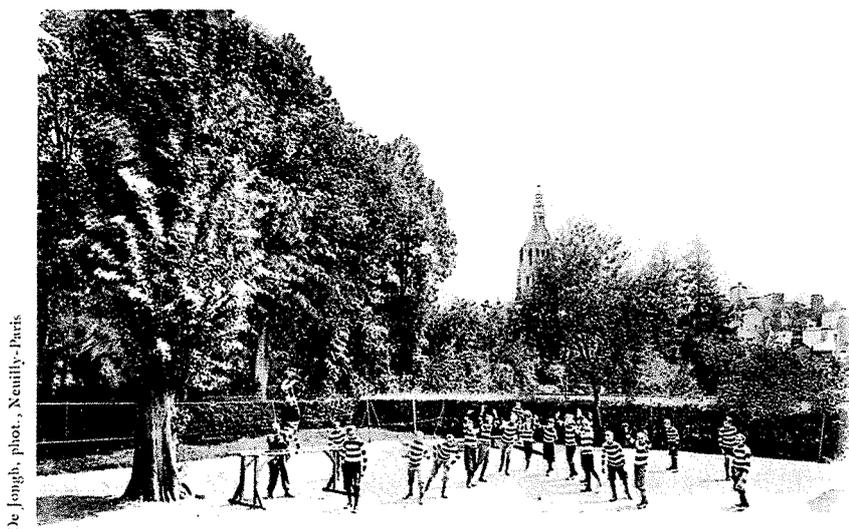
20. PORCHER-ANCELLE P., *Une masse de granit en République...*, op. cit., p. 839-896.

21. AN, F<sup>17</sup> 9017. Le vice-recteur de l'académie de Paris à M. le ministre de l'Instruction publique. Paris, le 26 mars 1873.

22. Circulaire du 3 mai 1883, relative à la suppression du séquestre, *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique (BAMIP)*, 1883.

23. Arrêté du 5 juillet 1890, relatif au régime disciplinaire et aux récompenses dans les lycées et collèges, *BAMIP*, 1890.

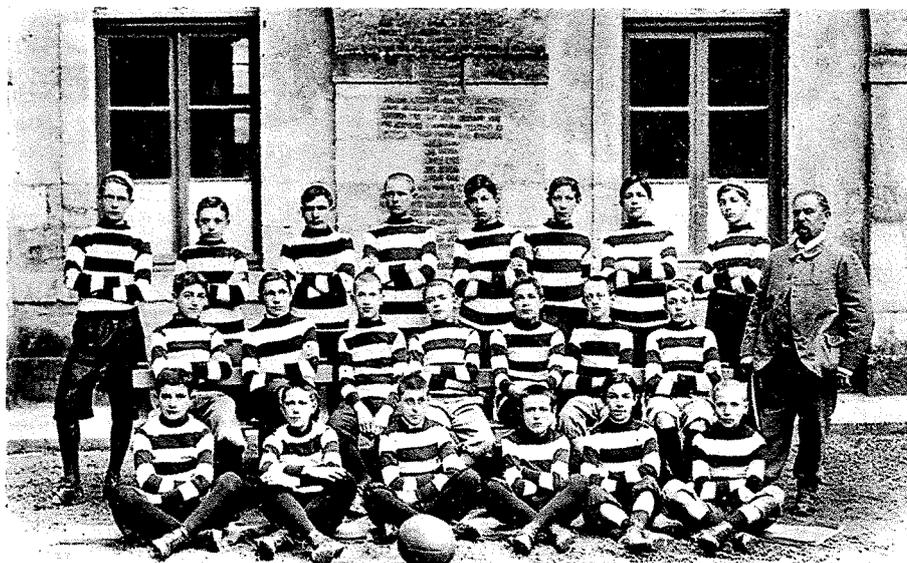
24. AD 41, 3T 958. Conseil de discipline du Lycée de garçons de Vendôme (1890-1915).



De Jouph, phot., Neufilly-Paris

Lycée de Vendôme — La Cour de gymnastique

Fig. 4.



Lycée de Vendôme — Un groupe de l'A. S. L. V.

Fig. 5.

de choix, décrit comme un *homme jeune, instruit et habile, qui a sur les enfants une autorité peu ordinaire et a su se concilier les sympathies du personnel. Le prêtre, d'allures fort libérales et plein d'entregent, me semble sincèrement attaché au lycée*<sup>25</sup>, écrit l'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher.

25. AN, AJ<sup>16</sup> 2689. L'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher à M. le vice-recteur de l'académie de Paris. Blois, le 11 mai 1896.

À Vendôme, l'exercice de l'autorité éducative devient progressivement plus débonnaire : *la discipline est facile et bonne. On n'a pas la moindre peine à gouverner une population scolaire réduite et d'ailleurs d'un tempérament très calme ou même un peu apathique*<sup>26</sup>, écrit l'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher en 1896, formant l'espoir que l'athlétisme, se

26. *Ibid.*

développant, donnera à la jeunesse lycéenne vendômoise plus d'énergie. En 1909, le même se réjouit que *le foot-ball, le tennis et les jeux scolaires sont en faveur auprès des élèves, de même que le tir, dont la direction est confiée à un capitaine de la garnison*<sup>27</sup>. Dans l'académie de Paris, les sports scolaires se développent rapidement dans les années 1890<sup>28</sup> et le Lycée de Vendôme est partie prenante du comité régional du Centre-Ouest, créé en 1897, et chargé d'organiser des compétitions entre les lycéens d'Orléans, de Chartres, du Mans, d'Alençon, de Tours et de Vendôme<sup>29</sup>. Au cours de ces championnats interscolaires, l'association sportive du Lycée de Vendôme (ASLV) affronte notamment l'Avant-garde du lycée de Bourges (AGLB) et l'association sportive du Lycée d'Orléans (ASLO). Plusieurs cartes postales montrent la fortune dont jouissent alors les jeux scolaires à Vendôme, avec l'aménagement d'une cour de gymnastique, de courts de tennis et la formation d'une équipe de football-rugby qui part régulièrement affronter les formations des autres lycées de la région (fig. 4 et 5).

Les modifications qui se produisent dans la discipline à la Belle Époque demeurent : en 1924, il est noté que *l'esprit des élèves est bon [...] les sports en usage dans l'établissement sont : le football association, le tennis, le basket-ball, le croquet. Le jeudi, des promenades à bicyclette sont organisées*<sup>30</sup>. Sous le Front populaire, les loisirs dirigés sont bien accueillis et comportent des ateliers de modélisme aéronautique, des troupes d'éclaireurs de France, l'ouverture d'une salle d'armes, des auditions de disques, des conférences écoutées à la radio scolaire, des causeries littéraires ou musicales. *Tout cela n'a pu que contribuer à accroître la bonne renommée de l'établissement* se félicite le proviseur Vidal, en 1938<sup>31</sup>.

## Un lycée dans sa région et dans l'académie de Paris

### LE LYCÉE DE VENDÔME FACE À LA CONCURRENCE SCOLAIRE, ENTRE STAGNATION ET DÉCLIN

Soumis à une forte concurrence, le Lycée de Vendôme peine à gagner des élèves : il ne parvient d'ailleurs pas à dépasser les 200 élèves sous la Troisième République et doit lutter pour ne pas tomber sous les 150 ; un pic est atteint à 192 élèves en 1925 mais il est suivi d'un creux en 1932, où il n'y a plus

que 145 élèves, avant que la fin des classes creuses ne permette à la population scolaire de remonter à 187 unités en 1938. La prospérité numérique du lycée est significativement inférieure à celle du collège d'Ancien Régime qui, en 1763, compte 240 élèves. Quant au nombre des pensionnaires, il est significativement inférieur par rapport aux niveaux atteints au XVIII<sup>e</sup> siècle, où il s'élève à 60 en 1763 et culmine à 172 en 1787<sup>32</sup>. Entre 1890 et 1938, leur nombre augmente toutefois, passant de 39 à 69, sans d'ailleurs que n'augmente le nombre de boursiers nationaux, dont le taux va diminuant, passant de 22,5 % à 12,8 % entre 1889 et 1938.

Les seules données disponibles à ce sujet suggèrent en outre que le Lycée de garçons de Vendôme se recrute particulièrement dans les *couches nouvelles* évoquées par Gambetta : en 1873, d'après l'inspection générale, la clientèle est formée à 58,9 % par des fils de petits propriétaires et petits industriels, à 34,2 % par des fils de magistrats et de fonctionnaires publics, à 4,0 % par des fils de grands propriétaires et grands industriels et à 3,0 % par des fils d'artisans et d'employés subalternes<sup>33</sup>. À la même date, les lycées de Reims et d'Orléans comptent respectivement 32,4 % et 22,0 % de fils de grands propriétaires et grands industriels<sup>34</sup> ; leur clientèle est donc significativement plus bourgeoise que celle de Vendôme, dont les notables échappent pour la plupart au lycée.

L'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher ne méconnaît pas la situation. En 1896, il note que *le lycée de Vendôme a toujours de la peine à vivre : d'année en année sa lente décadence continue*, déplore-t-il<sup>35</sup>. Il attribue cet état de choses à l'enclavement de Vendôme, au voisinage de lycées importants, à la concurrence d'écoles secondaires ecclésiastiques, alimentées par le *cléricalisme sincère ou d'imitation d'un grand nombre de personnes titrées ou riches*, l'hostilité des officiers face à l'Université républicaine, la tiédeur des sympathies de la bourgeoisie libérale – comprendre, républicaine – à tel point que le fonctionnaire en vient à espérer la faillite de l'école privée Saint-Martin de Vendôme, qui rencontrerait alors des difficultés financières. En 1898, les pertes économiques subies par les propriétaires terriens suite au phylloxéra sont évoquées comme une cause de décadence, ces parents-là préférant pour leurs enfants les internats des écoles primaires supérieures, où l'on fait pour un coût inférieur des études plus courtes et plus pratiques<sup>36</sup>.

32. Les statistiques relatives à l'Ancien Régime sont celles données par Laurent Lecomte lors du colloque des 13 et 14 octobre 2023.

33. AN, F<sup>17</sup> 8077. Inspection générale du Lycée de garçons de Vendôme en 1873. Vendôme, le 8 mai 1873.

34. AN, F<sup>17</sup> 7637. Inspection générale du lycée de garçons d'Orléans. Orléans, le 4 mai 1873 ; AN, F<sup>17</sup> 7980. Inspection générale du lycée de garçons de Reims en 1873. Reims, le 1<sup>er</sup> juillet 1873.

35. AN, AJ<sup>16</sup> 2689. L'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher à M. le vice-recteur de l'académie de Paris. Blois, le 11 mai 1896.

36. Rapport de l'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher, in *Statistiques et rapports des recteurs et des inspecteurs d'académie*, in RIBOT Alexandre (dir.), *Enquête sur l'enseignement secondaire*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés, 1899, p. 395-399.

27. AN, AJ<sup>16</sup> 2693. L'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher à M. le vice-recteur de l'académie de Paris. Blois, le 8 mai 1909.

28. PORCHER-ANCELLE P., *Une masse de granit en République...*, op. cit., p. 1057-1067.

29. *Paris-Vélo*, 6 février 1897.

30. AN, AJ<sup>16</sup> 2704. Le proviseur du lycée Ronsard à M. le recteur de l'académie de Paris. Vendôme, le 17 mai 1924.

31. AN, AJ<sup>16</sup> 2712. Le proviseur du lycée Ronsard à M. le recteur de l'académie de Paris. Vendôme, le 16 mai 1938.

L'établissement semble souffrir des échos locaux de la séparation des Églises et de l'État ; en 1909, l'inspecteur remarque que, *avec beaucoup d'habileté, le parti hostile à l'enseignement universitaire réussit à accaparer dans les villes les jeunes enfants, ceux de la bourgeoisie principalement, avec l'espoir que, le moment venu, bon nombre de ceux qu'elle a gagnés se laisseront sans peine orienter vers les établissements congréganistes. C'est de ce côté-là que doivent porter les efforts de l'administration*<sup>37</sup>. Les écoles privées catholiques prennent un soin particulier à attirer les plus jeunes élèves, qui pourront être scolarisés au petit lycée qui, à Vendôme comme ailleurs, est la pépinière des classes secondaires.

En somme, pendant l'Entre-deux-siècles, le Lycée de garçons de Vendôme subit une concurrence portant sur tous les segments de sa population scolaire : le petit lycée doit faire face à l'enseignement privé, qui lui prend les enfants de la bourgeoisie en revendiquant une éducation adossée à la religion, mais aussi aux écoles primaires communales, qui lui disputent les enfants du peuple, grâce à la gratuité des études établie en 1882<sup>38</sup>. Le grand lycée doit composer avec le rayonnement des autres établissements universitaires de la région et avec les écoles privées catholiques, où l'enseignement classique est de plus en plus solidement organisé. L'absence de classes préparatoires aux écoles du gouvernement et la faiblesse des classes de terminale traduisent cette concurrence : les plus grands élèves vont passer leurs examens et préparer les concours dans des établissements plus importants, où l'émulation est plus forte. Pour autant et contrairement au ressenti de certains professeurs, qui pensent les résultats du lycée au baccalauréat en baisse<sup>39</sup>, la baisse du nombre de bacheliers n'est que conjoncturelle : on passe bien de 10,8 bacheliers par an en moyenne entre 1850 et 1859 à 7,2 pour la décennie 1880-1889, mais ce chiffre remonte à 9,8 pour la décennie 1900-1910<sup>40</sup>. Le maintien de résultats honorables, alors même que l'établissement voit sa population scolaire stagner et la concurrence s'intensifier, témoigne de la qualité de l'enseignement et constitue un succès en soi.

La carte des établissements scolaires de tous ordres dans les départements limitrophes du Loir-et-Cher permet de prendre la mesure de l'offre scolaire au sein de laquelle le Lycée de Vendôme tente de maintenir son rang. Tout d'abord, il subit comme l'ensemble du territoire national l'influence des grands établissements de la région parisienne, qui drainent à eux boursiers et candidats aux examens et concours<sup>41</sup>.

À l'échelle régionale, Vendôme est au centre d'un triangle dont les angles sont formés par trois lycées importants : Le Mans, Orléans et Tours<sup>42</sup> ; son bassin de recrutement est réduit par l'existence des collèges de Châteaudun et Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Le réseau des lycées et collèges est doublé de celui des écoles catholiques, parmi lesquelles Sainte-Croix et Saint-Louis du Mans, Sainte-Euverte d'Orléans et Saint-Grégoire de Tours, pour ne citer que les plus importantes et les plus rapprochées. À l'échelle du Loir-et-Cher enfin, le Lycée de Vendôme doit composer avec le collège de Blois, avec Saint-Martin de Vendôme et Notre-Dame-des-Aydes de Blois. En outre, les écoles primaires supérieures (EPS) se trouvent en assez grand nombre aux abords de Vendôme – Château-du-Loir, Onzain, Saint-Aignan, Saint-Calais, Bonneval, Illiers, Amboise – et retiennent les enfants des campagnes, qui auraient pu peupler l'internat du lycée (fig. 6).

La situation résultant du rapport de force hérité d'avant-guerre ne se modifie guère après 1918 pour ce qui concerne le Lycée de Vendôme. *La situation morale du lycée apparaît toujours excellente. Si le recrutement demeure un problème difficile, en raison de la faible population de la ville, des difficultés de communication et du nombre des établissements secondaires voisins placés dans des conditions plus favorables, la population de l'arrondissement de Vendôme manifeste à notre maison, en toute circonstance, un attachement marqué*<sup>43</sup>, écrit le proviseur Brunold en 1932. Le développement des chemins de fer, la densité du réseau d'établissements universitaires et catholiques achève de rétrécir la base de recrutement du Lycée de Vendôme du département à l'arrondissement, malgré l'apport quantitativement limité des boursiers nationaux, dont les origines géographiques sont plus éloignées. Pendant l'Entre-deux-guerres, la situation du lycée reste stable mais précaire et, en 1938, constatant la stabilité des effectifs, malgré la gratuité des études secondaires décidée à partir de 1930, le proviseur Vidal s'interroge : *faut-il donc conclure qu'on peut envisager sans inquiétude l'avenir de ce petit lycée de Vendôme, qui déjà tant de fois fut menacé de suppression ? Il ne nous est malheureusement pas permis d'être optimistes en cette matière*<sup>44</sup>. La question de la population scolaire ne devait être résolue que par la démocratisation de l'enseignement du second degré, qui intervient après 1945. En attendant, Vendôme est un établissement de passage, y compris pour une partie de son personnel.

37. AN, AJ<sup>16</sup> 2693. L'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher à M. le vice-recteur de l'académie de Paris. Blois, le 8 mai 1909.

38. AD 41, 2T 64. Le vice-recteur de l'académie de Paris à M. l'inspecteur d'académie du Loir-et-Cher. Paris, le 26 janvier 1882.

39. AD 41, 3T 958. Conseil d'enseignement du lycée de Vendôme, séance du 20 mars 1889.

40. BONHOURE G., *Le collège et le lycée de Vendôme...*, op. cit., p. 432-506.

41. PORCHER-ANCELLE P., *Une masse de granit en République...*, op. cit., p. 511-515.

42. Actuels lycées Montesquieu (Le Mans), Pothier (Orléans) et Descartes (Tours).

43. AN, AJ<sup>16</sup> 2710. Le proviseur du lycée Ronsard à M. le recteur de l'académie de Paris. Vendôme, le 10 mai 1932.

44. AN, AJ<sup>16</sup> 2712. Le proviseur du lycée Ronsard à M. le recteur de l'académie de Paris. Vendôme, le 16 mai 1938.

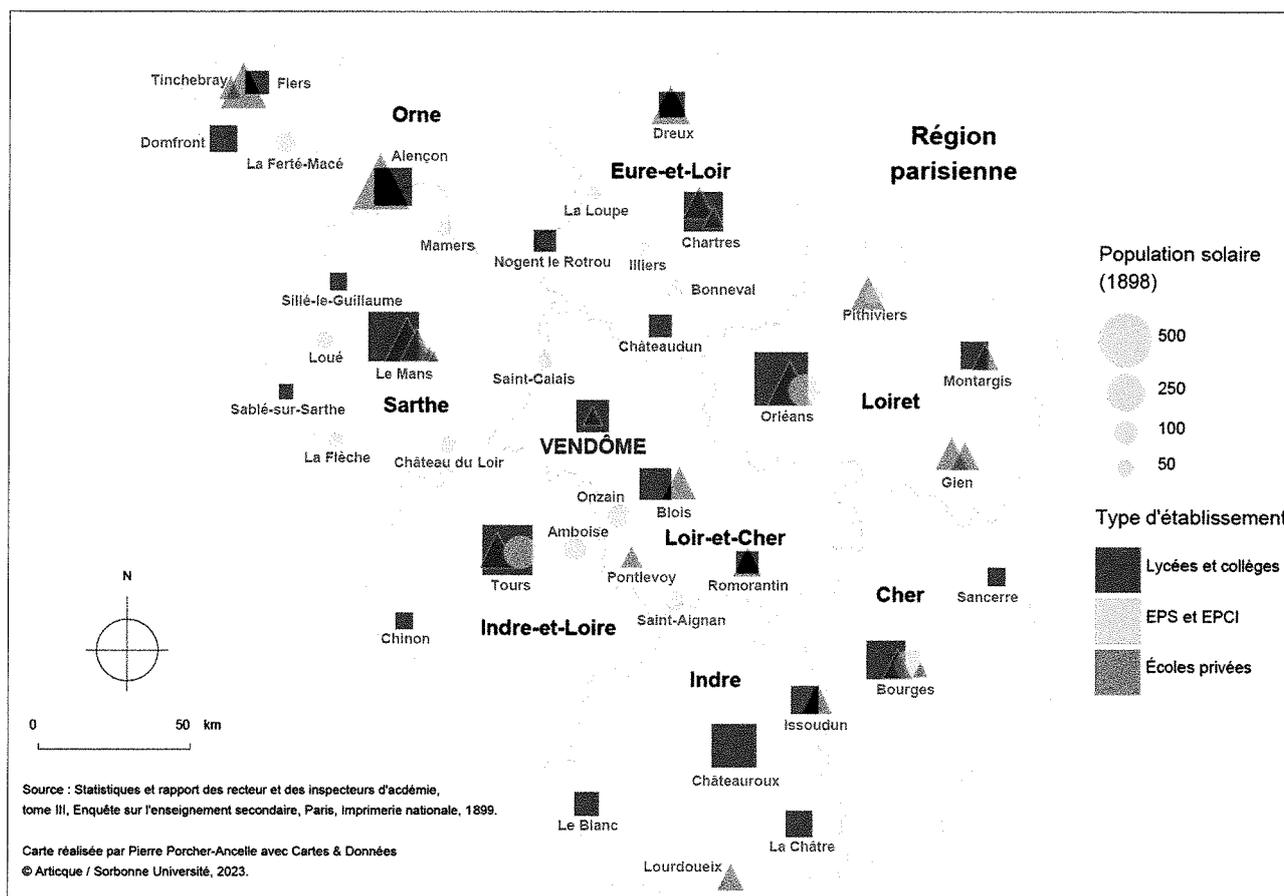


Fig. 6 : Lycée de garçons de Vendôme, principaux établissements publics et privés de la région, 1898.

### VENDÔME DANS LA CARRIÈRE DE SES PROVISEURS

S'il existe dans le personnel du Lycée de garçons de Vendôme un noyau stable de professeurs, l'établissement voit également défiler un grand nombre de fonctionnaires pour qui il n'est qu'une étape sur la route d'un lycée plus important ou sur le chemin menant à la région parisienne. Les proviseurs n'échappent pas à cette règle : entre 1875 et 1940, 17 chefs d'établissement se succèdent et la durée moyenne du provisorat s'établit à 3,6 années scolaires, la durée la plus faible de toute l'académie de Paris, partagée avec le lycée de Bourges, qui voit se succéder 17 chefs à sa tête sur la même période. À titre de comparaison, le Lycée Condorcet (Paris 9<sup>e</sup>) bénéficie d'une stabilité sans comparaison puisque, sur la même période, il ne connaît que 9 proviseurs et la durée moyenne de leur présence s'élève à 9 années scolaires. Le proviseur à être resté le plus longtemps est Jean Tirlemont (1919-1925) et ceux à être restés le moins sont Jacques Boulzin (1880-1882), Auguste Fauvel (1885-1887) et Joseph Turrettes (1894-1896). Les provisorats durent plus longtemps après la Grande Guerre qu'avant.

En outre, si l'on compare la population formée par les proviseurs de Vendôme à celle de tous les chefs d'établissements de l'académie de Paris, on observe que les premiers font généralement des carrières moins réussies que les seconds. Alors que 27,5 % des proviseurs ayant exercé dans l'académie de Paris sous la Troisième République sont passés par l'École normale supérieure, ce n'est le cas que de 5,9 % des proviseurs de Vendôme ; ces derniers sont moins souvent titulaires de la licence (88,2 % contre 92,5 %), de l'agrégation (64,7 % contre 82,5 %) et du doctorat (5,9 % contre 9,1 %). Ils sont également moins souvent récompensés, comme en témoigne la proportion d'officiers de l'Instruction publique (47,1 % contre 83,3 %) et de chevaliers de la Légion d'honneur (47,1 % contre 87,5 %). Pour les fonctionnaires qui passent à la tête de Vendôme, le poste est soit un berceau pour apprendre le métier de chef d'établissement, soit un passage intermédiaire en attendant d'être nommé dans un établissement plus important.

Le plus illustre des chefs ayant passé à Vendôme est sans nul doute Charles Brunold. Ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé de physique (1920), docteur ès lettres (1930) – suite

auquel le personnel publie une adresse du personnel de Vendôme dans la presse locale<sup>45</sup> – docteur ès sciences (1934), il dirige Vendôme, qui est son premier poste de proviseur, entre 1929 et 1932. Il rejoint ensuite le lycée de Toulouse (1932) puis le lycée de Bordeaux (1934), ville dont il devient secrétaire général sous le mandat d'Adrien Marquet, avant d'être nommé inspecteur général (1940) et d'achever sa carrière administrative comme directeur général de l'enseignement secondaire (1951), poste éminent qu'il occupe jusqu'à sa retraite, en 1964<sup>46</sup>.

### UNE COMMUNAUTÉ HUMAINE

Une enquête portant sur les sources administratives et les sources locales serait nécessaire pour comprendre l'insertion réelle du Lycée de Vendôme dans la société vendômoise ; on peut toutefois en donner une image, au moins partielle, en s'intéressant à trois moments : la Grande Guerre, le 300<sup>e</sup> anniversaire, célébré en 1923, et l'association des anciens élèves.

#### *L'empreinte de la Grande Guerre*

La vie du lycée au début de la Grande Guerre est connue par un rapport du proviseur Imbault, de mai 1915<sup>47</sup> ; ce rapport comporte des développements relatifs aux conséquences du conflit sur les établissements à la demande expresse du vice-recteur Liard : *l'année 1914-1915 aura été dans la vie de nos établissements une année historique. Le souvenir doit en être fixé et conservé*<sup>48</sup>, écrit-il. Dès août 1914, le Lycée de Vendôme est mis à disposition de l'autorité militaire et accueille l'hôpital auxiliaire n° 2, géré par la Société de secours aux blessés. Il en résulte une grande désorganisation, puisqu'aucune salle des bâtiments scolaires ne peut accueillir les élèves : le petit lycée est transféré au collège de jeunes filles, les classes du 1<sup>er</sup> cycle sont transférées dans les anciens locaux des cours secondaires municipaux, tandis que le grand lycée est accueilli gracieusement par le docteur Ravailier dans une maison qu'il possède au faubourg Chartrain. Les internes sont dispersés chez les Vendômois, notamment des fonctionnaires et des rentiers présents dans la ville ; cette solution imposée par les circonstances s'apparente au système tutorial en vigueur en Angleterre et qui, avant-guerre, avait été largement rejeté pour les garanties jugées insuffisantes qu'il comporte et son inadaptation supposée aux mœurs nationales (fig. 7, a et b).

45. *L'Écho du Centre*, 12 avril 1930.

46. AN, F<sup>17</sup> 28099. Dossier Charles Brunold.

47. AN, AJ<sup>16</sup> 2699. Le proviseur du lycée de Vendôme à M. le vice-recteur de l'académie de Paris. Vendôme, le 16 vers mai 1915.

48. AN, AJ<sup>16</sup> 2699. Le vice-recteur de l'académie de Paris à MM. les proviseurs et M<sup>mes</sup> les directrices de lycées. Paris, le 13 mars 1915.

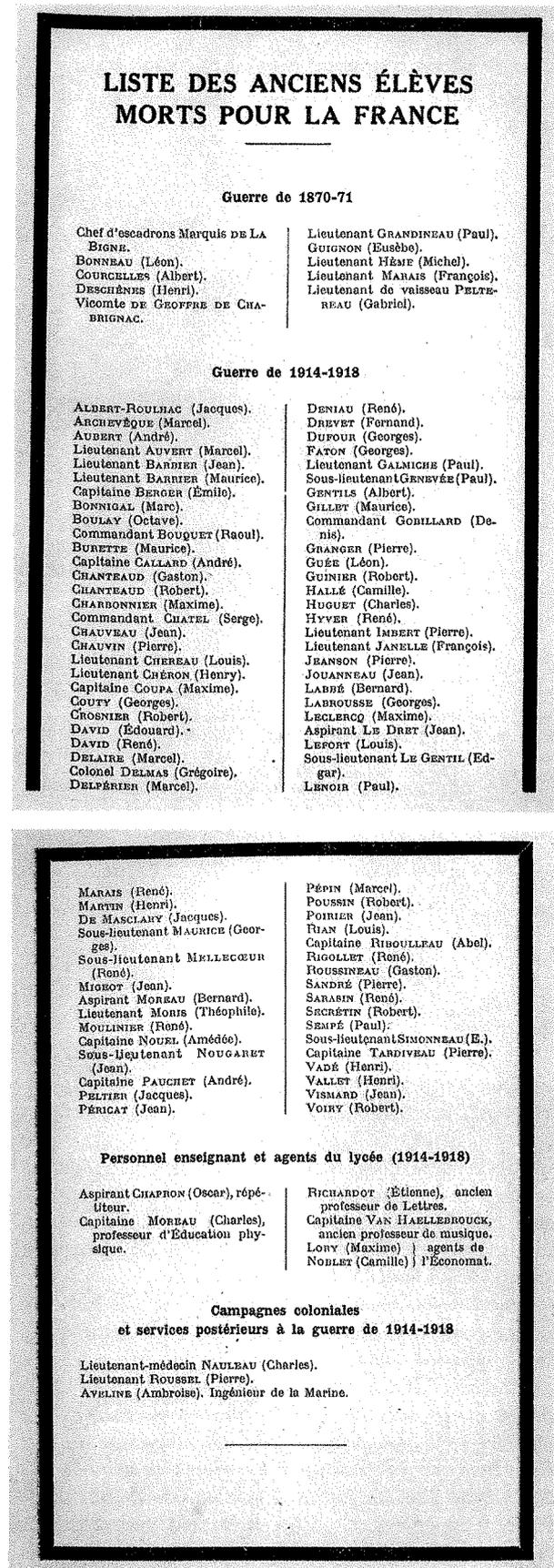


Fig. 7, a et b.

La vie scolaire s'ouvre comme jamais sur l'extérieur : le *Journal des armées de la République*, *L'Illustration* et *J'ai vu*, entre autres, sont mis à la disposition des élèves. On lit des articles du *Times* et du *New York Times* en classe, ce qui est une rupture avec la discipline d'avant-guerre, où la simple possession d'un journal pouvait motiver une exclusion définitive. La propagande pénètre dans les classes, où les lycéens sont autorisés à prendre connaissance de publications émanant des puissances alliées. Les professeurs lisent et commentent les communiqués officiels et font des conférences sur les causes et les buts de la guerre, contribuant ainsi à la mobilisation patriotique de l'arrière. Les lettres des fonctionnaires mobilisés sont lues aux élèves, ainsi que les citations à l'ordre du jour qu'ils méritent dans leurs unités respectives<sup>49</sup>, glorifiant leurs actions au combat. Pour les remplacer, quelques professeurs femmes font la classe aux lycéens, une situation qui, pour exister dans les classes enfantines, n'en demeure pas moins inédite dans les classes secondaires.

Dès 1915, un tableau est installé qui récapitule le nom des morts tués à l'ennemi. À l'issue de la Grande Guerre, cette liste est gravée dans le marbre d'un monument aux morts, qui compte, à Vendôme, 91 noms, soit dix fois plus que les pertes enregistrées par l'établissement lors de la guerre franco-prussienne de 1870. Ce chiffre est l'équivalent de 47,2 % de la population scolaire de novembre 1913, ce qui donne une idée de la saignée que représente la Grande Guerre. La plaque érigée sous la voûte menant à la cour d'honneur en mémoire des anciens du Lycée de Vendôme morts pour la France est inaugurée, comme dans beaucoup d'autres lycées un dimanche, le 23 mai 1920.

### *Du Lycée de garçons de Vendôme au Lycée Ronsard*

À l'été 1923, le Lycée de Vendôme organise le 300<sup>e</sup> anniversaire de sa création : le 11 juillet, une cérémonie intime est organisée pour les fonctionnaires et les élèves. Le 12 juillet, l'établissement reçoit la visite de Paul Laffont, sous-secrétaire d'État aux PTT, de Paul Appell, recteur de l'académie de Paris, accompagnés par Marcel Bernard, préfet de Loir-et-Cher, et Robert Barillet, maire de Vendôme. Le proviseur Tirlemont, accueillant les autorités, entouré des professeurs revêtus comme lui de la robe universitaire, déclare *Si, pendant 300 ans, [la maison] n'a pas failli à sa tâche, elle ne souhaite qu'une seule récompense pour les services rendus : pouvoir pendant longtemps encore donner à la France des hommes qui soient pour elle toujours une force, quelque fois un sujet de légitime fierté*<sup>50</sup>. Pense-t-il, disant cela, à préserver

son établissement d'une éventuelle fermeture ? Cela est probable.

Pour les festivités, une exposition de documents historiques relatifs à l'histoire du collège est présentée, comportant la charte de fondation du collège et les registres portant le nom d'anciens élèves illustres, comme le duc Decazes, le ministre Dufaure, l'écrivain de Balzac et le maréchal de Rochambeau. Fidèle à un usage républicain bien connu, la célébration culmine lors d'un grand banquet, lequel est suivi, en début d'après-midi, de la distribution des prix attribués au titre de l'année scolaire 1922-1923. Le lycée célèbre deux grands élèves ayant obtenu des accessits au Concours général, en composition française et en dessin, 6 bacheliers de 2<sup>e</sup> partie et 9 bacheliers de 1<sup>re</sup> partie. M. Martin, professeur de 2<sup>nd</sup>e au lycée, donne un discours intitulé *Le bienfait de la tradition : Il y a trois cents ans, la ville de Vendôme était dans la joie parce que les Oratoriens, appelés par le duc, avaient ouvert ce collège ; aujourd'hui, elle est en fête, parce que, dans ces murs gardés intacts, l'œuvre des fondateurs s'est poursuivie sans interruption. [...] Aux pierres se sont attachées des souvenirs, une réputation, une sorte d'esprit, qui se conserve d'âge en âge, en un mot une tradition*, déclare-t-il (fig. 8).

### *L'association des anciens élèves*

Cette cérémonie, à laquelle assiste un grand nombre d'anciens élèves, est l'occasion de mesurer l'enracinement local du Lycée de garçons de Vendôme, baptisé Ronsard par le décret du 22 juillet 1930<sup>51</sup>. Créée en 1888 à Paris, l'association des anciens élèves publie régulièrement des annuaires récapitulant ses activités et listant ses membres. Le 32<sup>e</sup> annuaire couvre la période 1931-1936, permet de se rendre compte du devenir des anciens lycéens et de la contribution du Lycée Ronsard à la formation des élites locales. Autour de 500 anciens élèves y figurent, parmi lesquels on compte autour de 7 % de médecins, 6 % d'ingénieurs, 4,7 % d'universitaires, 4,6 % d'officiers et un assez grand nombre d'avocats, magistrats, notaires et clercs, pour ne citer que quelques professions<sup>52</sup>.

Parmi eux, on trouve des personnalités locales comme Georges Denizot, docteur ès sciences, président de la Société archéologique du Vendômois, Alban Ribemont-Dessaignes, vice-président de ladite société, membre de l'Académie de Médecine et professeur honoraire à la faculté de Médecine de Paris, ou encore Georges Prévôt, inspecteur d'académie de Loir-et-Cher. On compte plusieurs prêtres de l'Oratoire, comme le révérend-père Gaston Morin, prédicateur, le

49. AD 41, 2T 64. Le proviseur du lycée de Vendôme à M. l'inspecteur d'académie du Loir-et-Cher. Vendôme, le 10 novembre 1918.

50. *Tricentenaire du lycée de Vendôme (1623-1923). Distribution solennelle des prix*, le 12 juillet 1923, Vendôme, Launay et fils, 1923, p. 6.

51. Décret du 22 juillet 1930, portant dénomination du Lycée de garçons de Vendôme. *JORF. Lois et décrets*, 2 août 1930. Par un décret du même jour, le nom de *du Bellay* est donné au collège de jeunes filles de Vendôme.

52. *Annuaire de l'association amicale des anciens élèves du lycée Ronsard. 32<sup>e</sup> annuaire (1931-1936)*, Vendôme, Launay et fils, 1938.



Fig. 8.

révérend-père Robert Tardiveau, censeur de l'école Massillon, ou l'abbé Tardiveau, vicaire à Montrichard. Il y a également un grand nombre d'élus, dont Robert Barillet, ancien député-maire de Vendôme, président du tribunal civil, Louis Proust, ancien député d'Indre-et-Loire, plusieurs conseillers municipaux et généraux de Vendôme et de Loir-et-Cher. Parmi les militaires, on remarque la présence de Georges Loiseau, vice-président des anciens élèves, général de brigade, ancien commandant de l'artillerie dans la IX<sup>e</sup> région militaire.

Les anciens élèves participent à la vie culturelle, contribuent à la prospérité du lycée par le réseau qu'ils forment et œuvrent à en perpétuer la mémoire et les traditions. Les anciens élèves sont ainsi à l'origine de la statue du maréchal Rochambeau érigée à Paris avec l'aide d'un comité composé de personnalités françaises et étatsuniennes, dont le général Pershing ; cette statue est l'œuvre du sculpteur vendômois Fernand Hamar et deux autres exemplaires existent alors à Washington DC et à Vendôme, en symbole de l'amitié franco-étatsunienne<sup>53</sup>. En 1934, ont lieu les premières manifestations organisées dans le cadre du comité Vendôme et Ronsard, comportant une visite de la ville, un banquet et des lectures de poésies du célèbre poète vendômois ; lors d'une journée Ronsard, les anciens élèves se transportent dans tous les lieux où ce dernier vécut, en son

temps<sup>54</sup>. En 1936, d'autres célébrations sont organisées, à Paris cette fois, en présence de Gustave Cohen, professeur à la Sorbonne, titulaire de la chaire d'histoire de la littérature française du Moyen Âge et fin connaisseur de l'œuvre de Ronsard<sup>55</sup>. Ces diverses manifestations, organisées avec les sociétés savantes locales du Vendômois et au-delà, témoignent de l'existence de cercles de sociabilité et de solidarité structurés par l'appartenance passée au lycée et entretenus par l'attachement à l'histoire et au patrimoine matériel et immatériel de son territoire.

Fort d'une longue histoire mais soumis à une concurrence importante amplifiée par l'attraction parisienne, le Lycée Ronsard connaît sous la Troisième République une période de stabilité fragile et marquée par plusieurs passages difficiles qui auraient pu amorcer un déclin définitif. Pour autant, au gré de l'écho local des crises politiques nationales et des événements internationaux, le lycée continue. La sollicitude dont il est l'objet dans la société locale de Vendôme et du Loir-et-Cher n'est sans doute pas étrangère à la persistance du plus petit lycée de toute l'académie de Paris qui,

54. *Ibid.*, p. 134-155.

55. COHEN Gustave, *Ronsard. Sa vie et son œuvre*, Paris, Boivin et C<sup>ie</sup>, 1924, 288 p. ; Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes*, texte établi et annoté par Gustave Cohen, Paris, Nouvelle revue française, 1938, 2 vol., 1128 et 1205 p. (prix Saintour de l'Académie française en 1939).

53. *Ibid.*, p. 238-240.

sans cela, aurait fort bien pu être supprimé au gré des arbitrages budgétaires qui conduisent à la fermeture de nombreux collèges plus peuplés que le Lycée de Vendôme au cours de l'Entre-deux-guerres.

Le culte des traditions et des souvenirs dont les anciens élèves et ceux des personnels qui demeurent au lycée comporte une transmission aux plus jeunes générations, comme en témoigne le discours donné par M. Martin lors du 300<sup>e</sup> anniversaire en 1923. S'adressant aux élèves, il déclare : *le passé vous a laissé aussi une tradition à suivre. Vous savez que des élèves, qui ont travaillé dans vos études, joué dans vos cours, sous ces arbres si vieux et si vigoureux encore, qui ont écouté la messe dans la chapelle gothique où vous allez le dimanche, ont rendu glorieux les noms qu'ils portaient. Rochambeau, Balzac, Decazes, Dufaure, sont les plus célèbres, mais beaucoup d'autres ont mérité de n'être pas oubliés*<sup>56</sup>.

\* \* \*

**Crédits photographiques :** Collection de l'auteur : fig. 1 à fig. 5. Travail de l'auteur : fig. 6. *Annuaire de l'association amicale des anciens élèves du lycée Ronsard, 32<sup>e</sup> annuaire (1931-1936)*, Vendôme, Launay et fils, 1938 : fig. 7a et 7b. *Tricentenaire du lycée de Vendôme (1623-1923). Distribution solennelle des prix, le 12 juillet 1923*, Vendôme, Launay et fils, 1923 : fig. 8.

<sup>56</sup>. *Tricentenaire du lycée de Vendôme (1623-1923)...*, op. cit.

## Bibliographie

- BONHOURS (G.), *Le collège et le lycée de Vendôme (1623-1910)*, Paris et Vendôme, A. Picard et Launay, 1912.
- COLLECTIF, CASPARD (P.), LUC (J.-N.) et SAVOIE (P.) (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005.
- CHAPOULIE (J.-M.), *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, PUR, 2010.
- COMPÈRE (M.-M.) et SAVOIE (P.), *L'établissement scolaire. Des collèges d'humanité à l'enseignement secondaire (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, n° 90, *Histoire de l'éducation*, 2001.
- HUITRIC S., *Transformer les collèges communaux en lycées. La coproduction d'une action publique (1830-1880)*, thèse pour le doctorat en histoire, sous la direction de Philippe Savoie, Université de Lyon, 2016.
- LUC (J.-N.), CONDETTE (J.-F.) et VERNEUIL (Y.), *Histoire de l'enseignement en France (xix<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Armand Colin, 2022.
- PORCHER-ANCELLE (P.), *Une masse de granit en République. Les lycées de garçons et de jeunes filles de l'académie de Paris sous la Troisième République*, thèse pour le doctorat en histoire, sous la direction de Jean-Noël Luc et Jean-François Condet, Sorbonne Université, 2024.
- SAVOIE (P.), *La construction de l'enseignement secondaire (1802-1914). Aux origines d'un service public*, Lyon, ENS éditions, 2013.
- VERNEUIL (Y.), *Les agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005, rééd. 2017.

